Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260701-2026_067-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 Juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 08/07/2026
Et
Publication ou notification du : 08/07/2026

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

L'an 2026 et le 1 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROUSSEAU Henri

Exusé(e)s avec procuration : Mme MABILLE Claire a donné procuration à M. BRAULT Christophe, M. ROBERT Stéphane a donné procuration à M. GAUTIER Henri-Claude

A été nommé(e) secrétaire : M. DUDOUIT Jérémy

2026-067 Logements communaux : révision des loyers au 1er juillet 2026

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les loyers sont révisés chaque année, au 1er juillet, selon les variations de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'I.N.S.E.E. La révision applicable au 1er juillet 2026 est positive : + 0,78 %

Pour rappel, au 1er juillet 2025, les montants des loyers des logements communaux étaient les suivants :

4A Rue de Lesquen	451,77€ / mois
4B Rue de Lesquen	435,24€ / mois
4C Rue de Lesquen	506,87€ / mois

Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation du loyer pour les logements ci-dessous.

Pour 2026, il est proposé une réévaluation des loyers à hauteur de 0,78 %, soit :

4A Rue de Lesquen	455,29€ / mois
4B Rue de Lesquen	438,63€ / mois
4C Rue de Lesquen	510,82€ / mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'AUGMENTER, pour l'année 2026, à compter du 1er juillet, le montant des loyers des logements suivants de 0,78 % :

4A Rue de Lesquen	455,29€ / mois
4B Rue de Lesquen	438,63€ / mois
4C Rue de Lesquen	510,82€ / mois

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026

Secrétaire de Séance,
DUDOUIT Jérémy

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT 35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.